

Demande de conseils pour un 1er stage

Par **pic**, le **29/01/2005** à **20:18**

Salut à tous.

Je viens d'obtenir ma maîtrise de droit privé général et je n'ai pas encore fait de stage. C'est grave? Vous me conseillez quoi pour une première expérience, vu que je n'ai à priori pas d'antipathie?

Merci

Par **jeeecy**, le **30/01/2005** à **05:02**

Un cursus stage génial serait de t'organiser un voyage au pays des mondes juridiques : banque, avocat, huissier, notaire, avoue, procureur, magistrat il est vrai que certains sont plus difficiles à obtenir que d'autres mais un aperçu comme cela te sera utile

ensuite repartis la duree des stages que tu as sur la duree totale de stage que tu veux faire...

Par **claudio**, le **01/02/2005** à **23:35**

Salut.

Il faut tout d'abord que tu saches ce que tu veux faire de ton stage: l'inscris tu dans une démarche professionnelle ou s'agit il seulement d'avoir un aperçu d'une profession (mais présente toujours ton stage dans une optique d'emploi à terme).

Si - par hasard :) - tu te destines à la profession d'avocat, alors profite en pour fair un stage d'au moins six mois (si tu es à l'iej ou en dea, le dess ne t'en laissera pas le temps, du mois pas pour six mois).

Les stages longues durées sont souvent reconduits et, s'agissant de la profession d'avocat, c'est la le meilleur moyen pour trouver une collaboration à la sortie de l'école avec, en prime une réelle expérience professionnelle, et non un vulgaire "stage découverte" de trois mois, qui ne vaut pas grand chose sur le marché de l'emploi...
image not found or type unknown

Par **pic**, le **18/02/2006** à **01:43**

Dur de décrocher un stage quand on a pas la fameuse convention de stage.

Je m'en suis vu refuser plus d'un (dont un dans les locations d'immeubles qui m'intéressait au plus haut point), parce que je ne possédais pas cette sacro sainte convention. Image not found or type unknown

Par **jeeecy**, le **18/02/2006** à **10:14**

c'est normal sans convention tu n'es pas protege legalement, c'est comme si tu travaillais au noir!

Par **pic**, le **18/02/2006** à **13:21**

[quote="jeeecy":3ksq7b0x]c'est normal sans convention tu n'es pas protege legalement, c'est comme si tu travaillais au noir![/quote:3ksq7b0x]

Cela dit, tu peux couvrir une assurance responsabilité professionnelle ce qui te protège un peu.